



## Avis d'Appel d'Offres Ouvert National (AAOON)

### **FOURNITURE DES EQUIPEMENTS DE LABORATOIRE DANS LE CADRE DU RENFORCEMENT DES CAPACITES DU LABORATOIRE NATIONAL DE CONTROLE DE QUALITE DES MEDICAMENTS EN GUINEE (RELANCE)**

#### **N° 041-2024-F-AOON-FM -UAGCP**

1. Cet Avis d'appel d'offres n'a pas fait suite l'objet d'un avis de pré information.
2. Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique a obtenu des financements du Fonds Mondial et compte en utiliser une partie pour l'acquisition des équipements de laboratoire dans le cadre du renforcement des capacités du laboratoire national de contrôle de qualité des médicaments en GUINEE.
3. Ce marché est reparti en lot unique.
4. Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications dans le dossier d'appel d'offres.
5. La participation à cet appel d'offres ouvert aux fournisseurs disposants d'un agrément de fourniture des équipements, produits pharmaceutiques et de laboratoires du Ministère de Santé et de l'Hygiène Publique de la république de Guinée ou équivalent et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'UNITE D'APPUI A LA GESTION ET A LA COORDINATION DES PROGRAMMES (UAGCP) à l'adresse mail suivante : [tenders.uagcp@gmail.com](mailto:tenders.uagcp@gmail.com) ; cc : [mickacamara1@yahoo.fr](mailto:mickacamara1@yahoo.fr) , [mmuteba@2ac.fr](mailto:mmuteba@2ac.fr), [adiarre@uagcp-guinee.org](mailto:adiarre@uagcp-guinee.org).  
L'autorité contractante répondra par écrit à toutes les demandes de clarifications reçue jusqu'au **11/11/2024 à minuit**.  
L'aperçu complet de toutes les questions et réponses sera adressé à tous les soumissionnaires ayant retirés le DAO au plus tard **12/11/2024**.
7. Les exigences en matière de qualifications sont dans le paragraphe « **Données particulières de l'appel d'offres** ».
8. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics.
9. Le DAO peut être retiré par les candidats soumissionnaires, à partir du **29/10//2024** au service de passation des marchés de l'UAGCP, sis au 3e étage de l'immeuble Palm





résidence Camayenne, corniche nord, à côté de la clinique Ambroise paré, sur présentation d'un bordereau de versement de cinq cent mille (500 000) Francs Guinéens non remboursables payé sur le compte N° 7308051305/GNF, intitulée « COMPTE OPERATIONNEL FONDS MONDIAL UAGCP », ouvert à ECOBANK.

10. Le critère d'attribution du marché est le prix, conformément aux procédures décrites dans le Dossier d'appel d'offres en respect du code régissant les marchés publics de Guinée.
11. Les offres établies en langue française en quatre exemplaires dont un (1) original ayant la mention « ORIGINAL » et trois (3) copies ayant la mention « COPIE » doivent être déposées auprès du Service de Passation des marchés de l'UAGCP sis au 3ème étage de l'immeuble Palm Résidence Camayenne, corniche nord de Dixinn, à côté de la clinique Ambroise Paré, au plus tard le **29/11/2024 à 11H00 précises, heure locale**.

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront jugées non recevables et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

Les offres seront ouvertes à huit-clos le **29/11/2024 à 11h 30**.

12. L'offre doit comprendre une garantie de soumission bancaire CONFORME au modèle repris en annexe du présent DAO sous peine d'être éliminé, **d'un montant de Dix millions (10 000 000 GNF) francs guinéens ;**

**NB : Les garanties de soumission émises par les compagnies d'assurances, institution de micro finance ou encore des chèques certifiés ne seront pas acceptés.**

13. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de *180 jours* à compter de la date limite de soumission c'est à dire le **28/05/2025**.
14. Les garanties des offres devront demeurer valides pendant 28 jours après la date d'expiration de la période de validité de l'offre soit 208 jours à compter de la date limite de soumission 29/11/2024 (c'est à dire le **25/06/2025**).
15. La législation régissant l'appel d'offres est la législation Guinéenne.

Fait à Conakry, le 25 octobre 2024

Pour l'Autorité Contractante empêchée

**M Gaspard LOUA**  
Responsable Portefeuille

